

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 09 OCTOBRE 2009**

Le vendredi 9 octobre 2009, à 21 h, le Conseil Municipal de CREPY-EN-VALOIS s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud FOUBERT, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait l'appel.

**Etaient présents :**

M. Arnaud FOUBERT, M. Bruno FORTIER, Mme Réjane ESTIER, M. Jean-Luc SALMON, Mme Sophie CLAUS, M. Michel ETIENNE, Mme Dominique FAIVRE, Mme Françoise MICHOT, Mme Josy TORLET, M. Francis LEFEVRE, M. Gérard BELLEMERE, Mme Mireille MONTREUIL, Mme Françoise LUZZI, Mme Anne LLAGONNE, Mme Francine BARDOULA, M. Arnaud GIRAUDON, M. Yannick BREAVOINE, M. Gautier JEANNOT, Mme Christine HOFFMANN, Mme Claire-Marie LA SADE, Mme Florence HARMANT, M. Jérôme FURET, M. Pierre-Marie JUMEAUCOURT, M. Jacques ZAJDA, M. Ludwig FOSSE, M. Yasid TOUNSI.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Chantal DELAPLACE (pouvoir à M. SALMON), Mme Françoise DAMART-DECAEZEMAEKER (pouvoir à Mme BARDOULA), Mme Tonia VIVIEN (pouvoir à M. ETIENNE), M. Saïd IBNEDAHBY (pouvoir à Mme ESTIER), M. Jean-Yves HELARY (pouvoir à M. JUMEAUCOURT), Mme Anke MEUNIER (pouvoir à M. FOSSE).

**Absente excusée :**

Mme Laure DE BOULOIS

M. TOUNSI est désigné comme secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

Approbation du compte rendu des délibérations du 30 juin 2009

**AFFAIRES GENERALES**

1. Modification du Règlement intérieur du Conseil municipal
2. Modification des commissions municipales permanentes
3. Attribution de la délégation de service public pour l'exploitation de la fourrière automobile

**AFFAIRES RELATIVES A L'URBANISME**

4. Cession d'un terrain place Gambetta

**AFFAIRES FINANCIERES**

5. Budget ville – Décision modificative n° 2
6. Admissions en non-valeur de titres irrécouvrables

**AFFAIRES RELATIVES AU PERSONNEL**

7. Modification du tableau des emplois – avancements de grades
8. Modification du poste de chargé de communication
9. Prestation d'actions sociales

**AFFAIRES CULTURELLES**

10. Musée de l'Archerie et du Valois - Demande de subvention à l'Etat (DRAC) et à la Région Picardie

**AFFAIRES RELATIVES A LA JEUNESSE ET AUX SPORTS**

11. Projet Educatif Local 2009/2010 – Demande de subvention au Conseil général

**AFFAIRES SCOLAIRES**

12. SMIOCE : inscriptions année scolaire 2009/2010

**AFFAIRES TECHNIQUES**

13. Avenant au marché de location flotte véhicules

## **LISTE DES DECISIONS DU MAIRE**

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **MOTION**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Il y a un an, les dirigeants du Groupe Trèves annonçaient la suppression de 14 emplois pour assurer la viabilité du site de SODIMATEX à Crépy-en-Valois.

En avril, malgré un apport de 55 millions d'euros versé à Trèves par le Fonds de Modernisation des Equipementiers Automobiles (F.M.E.A.), c'est une fermeture définitive qui était décidée sans concertation, soit la disparition de 98 emplois.

Depuis, près d'une centaine de nos concitoyens et leurs familles vivent dans une totale incertitude quant à leur avenir.

Cette attente intolérable pose la question de la stratégie industrielle et de la santé financière réelles de Trèves.

Quelle crédibilité accorder au Plan de Sauvegarde de l'Emploi (P.S.E.) présenté ?

Quelles contreparties sociales et quels engagements en terme de maintien de l'emploi industriel en France, Trèves, premier Groupe bénéficiaire du F.M.E.A. prévoit-il ?

De suppression de postes en transfert d'activités on constate un glissement progressif de la production du Groupe vers des pays hors Communauté Européenne.

Des pays où le savoir-faire, la protection sociale et les coûts de fabrication sont, bien sûr, toujours très inférieurs.

Aujourd'hui, les salariés de SODIMATEX luttent pour la sauvegarde du site et de leurs emplois.

Solidaire de leur action, le Conseil Municipal lance un appel solennel au Gouvernement, aux élus du Valois, du Département, de la Région et aux parlementaires de l'Oise pour les aider à obtenir sans délai la nomination d'un Médiateur capable, d'une part, de contrôler l'utilisation des aides publiques perçues par Trèves et, d'autre part, d'écouter les revendications des salariés et les aider à assurer leur avenir au travers d'un projet digne d'eux.

La présente motion adressée à Monsieur Christian Estrosi, Ministre de l'Industrie sera transmise pour approbation publique aux Présidents des assemblées Intercommunales, départementales et régionales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette motion à l'unanimité.

#### **1. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Rapporteur : Michel ETIENNE**

Vu la délibération du 18 septembre 2008, portant approbation du règlement intérieur de Conseil municipal ;

Considérant les modifications intervenues dans la composition de l'Assemblée communale, et la nouvelle organisation souhaitée de la vie municipale qu'il convient d'inscrire dans le règlement intérieur du conseil municipal ;

Vu le projet de règlement intérieur joint à la présente délibération ;

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- d'adopter le règlement modifié du Conseil municipal, qui demeurera annexé à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à 31 voix pour et 1 voix contre (Gautier JEANNOT) les propositions du rapporteur.

## **2. MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES DESIGNATION DES MEMBRES**

**Rapporteur : Michel ETIENNE**

Vu la délibération du 29 mars 2008, portant création des commissions municipales permanentes et désignation de leurs membres ;

Vu la modification du Règlement intérieur du Conseil municipal, par délibération de ce jour ;

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- de modifier l'organisation des commissions, en créant six commissions municipales permanentes :
  - Affaires économiques et sociales
  - Cadre de vie
  - Scolaire – Jeunesse
  - Affaires générales – Sécurité
  - Environnement
  - Culture – Animation
- de procéder à la désignation des membres de ces commissions

Les groupes « Crépy ensemble » et « Crépy autrement » ayant donné chacun la liste de ses candidats ; Mme Laure DEBOULOIS, absente, ayant proposé sa candidature dans les commissions « Environnement » et « Culture-Animation » ; M. Gautier JEANNOT ayant déclaré lors de la séance, vouloir faire partie de la commission « Affaires générales-Sécurité », le maire propose de procéder au vote à main levée, le conseil municipal ne s'opposant pas à ce procédé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention : Gautier JEANNOT) la liste des membres désignés pour chaque commission, qui se compose comme suit :

### **COMMISSION AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES**

**Bruno Fortier**

Réjane Estier

Françoise Michot

Chantal Delaplace

Anne Llagonne

Arnaud Giraudon

Yannick Bréavoine

Françoise Damart De Caezemaeker

Florence Harmant

Pierre-Marie Jumeaucourt

## **COMMISSION CADRE DE VIE**

### **Réjane Estier**

Jean-Luc Salmon  
Dominique Faivre  
Josy Torlet  
Gérard Bellemère  
Francine Bardoula  
Arnaud Giraudon  
Yannick Bréavoine  
Christine Hoffmann  
Jean-Yves Hélyary

## **COMMISSION SCOLAIRE-JEUNESSE**

### **Sophie Claus**

Francis Lefèvre  
Mireille Montreuil  
Anne Llagonne  
Tonia Vivien  
Yannick Bréavoine  
Saïd Ibnedahby  
Yazid Tounsi  
Claire-Marie La Sade  
Pierre-Marie Jumeaucourt

## **COMMISSION AFFAIRES GENERALES – SECURITE**

### **Michel Etienne**

Francis Lefèvre  
Réjane Estier  
Gérard Bellemère  
Mireille Montreuil  
Françoise Luzzi  
Jacques Zajda  
Ludwig Fossé  
Jérôme Furet  
Florence Harmant  
Gautier Jeannot

## **COMMISSION ENVIRONNEMENT**

### **Dominique Faivre**

Bruno Fortier  
Sophie Claus  
Gérard Bellemère  
Mireille Montreuil  
Françoise Luzzi  
Anke Meunier  
Françoise Damart De Caezemaeker  
Christine Hoffmann  
Jean-Yves Hélyary  
Laure Deboulois

## **COMMISSION CULTURE-ANIMATION**

### **Josy Torlet**

Jean-Luc Salmon  
Michel Etienne  
Françoise Michot  
Françoise Luzzi  
Francine Bardoula  
Tonia Vivien  
Anke Meunier  
Jérôme Furet  
Claire-Marie La Sade  
Laure Deboulois

### 3. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - FOURRIERE AUTOMOBILE MUNICIPALE

**Rapporteur : Michel ETIENNE**

Vu la délibération du 15 mai 2009, approuvant le cahier des charges et le recours à la procédure de délégation de service public pour le renouvellement du contrat de gestion de la fourrière automobile municipale,

Vu la procédure de délégation de service public, suite à l'avis d'appel public à la concurrence publié au BOAMP le 18 mai 2009,

Vu l'avis favorable de la Commission de Délégation de Service Public, réunie le 23 juin 2009, pour l'attribution du contrat à la société assistance routière A. KAUDREN,

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- d'attribuer la délégation de service public en retenant la candidature de la société Assistance Routière, 17 rue André-Marie Ampère, à Crépy-en-Valois,
- d'autoriser le Maire à signer la convention qui prendra effet le 1<sup>er</sup> octobre 2009, pour une durée de cinq années.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du rapporteur.

### 4. CESSION D'UN TERRAIN PLACE GAMBETTA

**Rapporteur : Réjane ESTIER**

Vu la demande présentée par la société AVENIR PROMOTION, ayant son siège à Soissons (Aisne), pour acquérir une parcelle de terrain de 63 m<sup>2</sup> place Gambetta à Crépy-en-Valois, selon le plan ci-joint,

Vu la délibération du 15 mai 2009, relative au lancement d'une procédure de déclassement du Domaine public concernant cette parcelle communale cadastrée Section AD numéro : en cours de numérotation,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 4 au 18 septembre 2009,

Vu le déclassement de la parcelle de 63 m<sup>2</sup> cadastrée AD en cours de numérotation, suite à l'avis favorable de Monsieur le commissaire-enquêteur,

Vu l'avis des Domaines du 8 janvier 2009, référencé sous le n°2008-176V1824,

Considérant que les Services Fiscaux (Brigade Domaniale) ont estimé la valeur du terrain à 410 € le m<sup>2</sup>,

Le rapporteur propose aux membres du Conseil municipal :

- de décider la cession de la parcelle susmentionnée au prix de 25.800 €,
- de préciser que les frais d'acte, de géomètre et d'enquête publique seront pris en charge par l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Madame l'Adjointe à l'Urbanisme à signer l'acte authentique de transfert de propriété, ainsi que tous documents nécessaires à la concrétisation de cette affaire,
- d'inscrire le montant de la recette au compte 77-01-775

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du rapporteur.

### 5- BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE N°2

**Rapporteur : Francis LEFEVRE**

Dans le cadre de l'exécution du budget primitif de l'exercice, après examen des crédits disponibles et des dépenses à engager, il est nécessaire de procéder, en cours d'année, à des réajustements de crédits.

Tel est l'objet de la présente décision modificative.

Le rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal d'effectuer les virements suivants :

**En dépenses de fonctionnement :**

En diminution :

011-251-60628	Autres fournitures – Restauration scolaire	- 300,00
66-01-66111	Intérêts de la dette	-1 500,00
		<b>- 1 800,00</b>

En augmentation :

012-251-6475	Produits de pharmacie - Restaurant scolaire	300,00
023-01-023	Virement à la section d'investissement	1 500,00
		<b>+ 1 800,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>

**En dépenses d'investissement :**

En diminution

Opération 100 : 23-822-2315	Travaux - Vidéo surveillance	- 32 000,00
Opération 105 : 20-815-2031	Etude - Plan global de déplacement	- 30 000,00
		<b>- 62 000,00</b>

En augmentation

Hors Opération : 16-01-1641	Remboursement du capital de la dette	1 500,00
Hors Opération : 16-01-165	Dépôts et cautionnements	1 204,00
		<b>+ 2 704,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>- 59 296,00</b>

**En recettes d'investissement :**

En diminution :

Opération 100 : 13-822-1321	Subvention FIPD - Travaux Vidéo surveillance	- 13 000,00
Opération 103 : 13-2513-1341	D.G.E. 2009 - Restaurant Péguy	- 85 000,00
Opération 104 : 13-814-1341	D.G.E. 2009 - Eclairage Public	- 60 000,00
Opération 105 : 13-815-1322	Subvention Région et Ademe - Plan Global Déplacement	- 12 036,00

Opération 105 : 13-815-1328	Subvention SMTCO - Plan Global Déplacement	- 12 036,00
Opération 105 : 13-824-1322	Subvention Région et Ademe - Approche Environnementale de l'Urbanisme	- 4 136,00
Opération 507 : 13-322-1322	Subvention Région – Acquisition 54 estampes au Musée	- 1 053,00
Opération 533 : 13-0203-1323	Subvention Département - Maison de l'Enfance	- 39 740,00
Opération 606 : 13-822-1323	Subvention Département - Vidéo surveillance Place de la République et Espace Rameau	- 17 337,00
		<b>- 244 338,00</b>

En augmentation :

Opération 103 : 13-2121-1341	D.G.E. 2008 - Alarme incendie Ecole Vassal	2 875,00
Opération 104 : 13-814-1328	Redevance SE 60 - Eclairage public et travaux d'électrification	32 900,00
Opération 109 : 13-02030- 1323	Subvention Département - Rond-point Gérard de Nerval	1 800,00
Hors Opération : 021-01-021	Virement de la section de fonctionnement	1 500,00
Hors Opération : 10-01-10222	FCTVA - Plan de relance	90 713,00
Hors Opération : 13-01-1342	Reversement des amendes de police	54 050,00
Hors Opération : 16-01-165	Dépôts et cautionnements	1 204,00
		<b>+ 185 042,00</b>
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-59 296,00</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les propositions du rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions : Mme Christine HOFFMANN, Mme Claire-Marie LA SADE, Mme Florence HARMANT, M. Jean-Yves HELARY, M. Jérôme FURET, M. Pierre-Marie JUMEAUCOURT et une non participation : Gautier JEANNOT).

## 6. ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES IRRECOURVABLES

**Rapporteur : Francis LEFEVRE**

Vu la requête de Monsieur le Receveur Municipal de passer des titres irrécouvrables en non-valeur, pour un montant total de 3.379,08 €,

Considérant que ces titres, émis de 2003 à 2008, concernent principalement la facturation aux familles de repas au restaurant scolaire et d'études surveillées,

Considérant d'une part, que les poursuites effectuées par le Trésor public sont restées sans effet, et d'autre part que le montant relativement bas de certaines sommes ne permettait pas de poursuites,

Le rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à porter ces recettes, annexées à la présente, en créances irrécouvrables pour un montant total de 3.379,08 € au compte 65-01-654 « Pertes sur créances irrécouvrables ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du rapporteur.

## **7- MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS AVANCEMENTS DE GRADE**

**Rapporteur : Michel ETIENNE**

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale, introduisant la généralisation du ratio promu/promouvables en lieu et place des quotas d'avancement de grade,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 avril 2008 portant reconduction des rations d'avancement de grade,

Vu les tableaux d'avancement de grade, présentés à la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de l'Oise, du 25 juin 2009 pour les catégories B et C,

Le rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal :

**La création de :**

- 1 poste de rédacteur chef à effet du 1<sup>er</sup> février 2009
- 2 postes d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2009
- 2 postes de brigadier à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2009
- 4 postes d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2009
- 2 postes d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2009
- 1 poste d'adjoint du patrimoine 1<sup>ère</sup> classe à effet du 1<sup>er</sup> avril 2009

**La suppression de :**

- 1 poste de rédacteur principal à effet du 1<sup>er</sup> février 2009
- 2 postes d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2009
- 2 postes de gardien à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2009
- 4 postes d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2009
- 2 postes d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2009
- 1 poste d'adjoint du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe à effet du 1<sup>er</sup> avril 2009

La dépense correspondante est inscrite au budget communal, chapitre 012, article 64111.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du rapporteur.

## **8. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS POSTE DE CHARGE DE COMMUNICATION NON-TITULAIRE**

**Rapporteur : Michel ETIENNE**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3, alinéa 3,



Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non-titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du 30 juin 2009 portant création d'un poste de chargé de communication non-titulaire,

Considérant qu'il convient de modifier le poste ouvert à 50 % en un poste à temps complet, les autres caractéristiques du poste n'étant pas modifiées,

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- d'approuver la modification du poste de chargé de communication non-titulaire à temps complet,
- de dire que la rémunération de l'agent sera calculée par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux, au 3<sup>ème</sup> échelon, indice brut 442 (qui variera suivant l'évolution des grilles de rémunération de la fonction publique territoriale) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement et l'habiliter à ce titre à conclure un contrat d'engagement avec l'agent, pour une durée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse ;
- de dire que cette habilitation est donnée pour le renouvellement, le cas échéant, du contrat à son terme.

La dépense correspondante est inscrite au budget communal, chapitre 012, article 64131.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité les propositions du rapporteur, à 25 voix pour, 6 contre (Mme Christine HOFFMANN, Mme Claire-Marie LA SADE, Mme Florence HARMANT, M. Jean-Yves HELARY, M. Jérôme FURET, M. Pierre-Marie JUMEAUCOURT) et 1 abstention (Gautier JEANNOT).

## 9. PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE MONTANTS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2009

**Rapporteur : Michel ETIENNE**

Vu la circulaire ministérielle du 15 janvier 2009 portant revalorisation des prestations d'action sociale au 1<sup>er</sup> janvier 2009,

Le rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal :

- d'accorder dans les conditions ci-après des prestations pour les séjours d'enfants :

**en colonie de vacances (par jour)**

- |                              |         |
|------------------------------|---------|
| ✓ enfants de moins de 13 ans | 6,77 €  |
| ✓ enfants de 13 à 18 ans     | 10,27 € |

**en centre de loisirs sans hébergement (par jour)**

- |                    |        |
|--------------------|--------|
| ✓ journée complète | 4,90 € |
| ✓ demi-journée     | 2,46 € |

**en maisons familiales de vacances et gîtes (par jour)**

- |                               |        |
|-------------------------------|--------|
| ✓ séjours en pension complète | 7,14 € |
| ✓ autre formule               | 6,77 € |

**séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif**

- |  |         |
|--|---------|
| ✓ forfait pour 21 jours au moins   | 70,29 € |
| ✓ pour les séjours d'une durée au moins égale à 5 jours et inférieure à 21 jours | 3,34 €  |

**séjours linguistiques (par jour)**

- |                              |         |
|------------------------------|---------|
| ✓ enfants de moins de 13 ans | 6,77 €  |
| ✓ enfants de 13 à 18 ans     | 10,27 € |

- d'inscrire la dépense sur le chapitre 012, article 6488 du budget communal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du rapporteur.

## **10. MUSEE DE L'ARCHERIE ET DU VALOIS DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT (DRAC) ET A LA REGION PICARDIE**

**Rapporteur : Josy TORLET**

La Ville de Crépy-en-Valois a entrepris un chantier de restauration des oeuvres du musée de l'archerie et du Valois qui le nécessitent,

Vu l'étude effectuée, avec le soutien financier de la DRAC et du Conseil Régional de Picardie, concernant l'ensemble des textiles,

Considérant que certains drapeaux nécessitent une restauration et que tous doivent être conservés dans de meilleures conditions,

Il est proposé que la Ville de Crépy-en-Valois fasse l'acquisition de quatre meubles adaptés, cette opération pouvant faire l'objet d'une subvention à hauteur de 60%, au titre du Fonds Régional d'Aide à la Restauration (FRAR) pour l'année 2009,

Cette subvention est versée pour moitié par la DRAC et pour moitié par la Région Picardie.

Le plan de financement de l'opération s'établit ainsi :

Coût HT	24.813 €
DRAC 30%	7.444 €
Conseil Régional 30%	7.444 €
Solde Ville de Crépy	9.925 €
	-----
Total	24.813 €

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition de meubles à drapeaux pour le musée de l'archerie et du Valois, ainsi que le plan de financement de l'opération ;
- de solliciter auprès de l'Etat (DRAC de Picardie) et du Conseil régional de Picardie une subvention pour cet investissement de 60% au total ;
- de s'engager à financer la part non subventionnée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du rapporteur.

## **11. PROJET EDUCATIF LOCAL 2009/2010 DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL**

**Rapporteur : Sophie CLAUS**

Considérant que la Ville de CREPY-EN-VALOIS développe depuis l'année 2000 sa politique éducative autour de la mise en œuvre d'activités périscolaires et extrascolaires,

Considérant que l'objectif du Conseil général de l'Oise d'assurer de meilleures chances de réussite aux élèves du département (jeunes âgés de 11 à 16 ans), dans le cadre des Projets Educatifs Locaux, s'inscrit dans cette politique de la Ville,

Considérant que les crédits nécessaires au financement des actions étaient inscrits au budget 2009, chapitre 011 et chapitre 012, fonction 4222 et qu'ils seront inscrits de même au budget 2010,

Le rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal :

- de solliciter auprès du Conseil général de l'Oise une subvention d'un montant de 6.225 € pour une dépense totale estimée, pour l'année scolaire 2009-2010, à 21.485 €.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs qui sera proposée par le Conseil général.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention : Gautier JEANNOT) les propositions du rapporteur.

**12. SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE L'OISE DES CLASSES D'ENVIRONNEMENT  
INSCRIPTIONS ANNEE SCOLAIRE 2009/2010**

**Rapporteur : Sophie CLAUS**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-213 modifiée du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Considérant qu'il convient de dresser la liste des classes susceptibles de bénéficier d'un séjour en classe d'environnement durant l'année scolaire 2009/2010, suite à la consultation des chefs d'établissements scolaires,

Le rapporteur propose aux membres du Conseil municipal :

- d'arrêter le tableau des classes susceptibles de bénéficier d'un séjour en classe d'environnement au cours de l'année 2009/2010 :

ECOLE	CLASSE	SEJOUR	EFFECTIFS
MALRAUX M. Poirel	Classe mer (avec Péguy) Moëlan sur Mer	14 jours 27 avril au 8 mai 2010	27 enfants
MALRAUX Mme Zanga	Classe neige (avec Péguy) Arvieux en Queyras	10 jours 18 au 27 janvier 2010	23 enfants
PEGUY Mme Péron	Classe mer (avec Malraux) Moëlan sur Mer	14 jours 26 avril au 9 mai 2010	28 enfants
PEGUY Mme Piel	Classe images numériques Futuroscope Poitiers	5 jours Fin avril ou début mai	28 enfants
PEGUY Mme Thomas	Classe neige (avec Malraux) Arvieux en Queyras	10 jours 18 au 27 janvier 2010	28 enfants
RAMON Mme Giraut	Classe neige Burdignin	16 jours 1 <sup>er</sup> au 16 décembre 2009	26 enfants
RAMON Mme Giraut	Classe neige Burdignin	Décembre 2010	NC
RAMON Mme Moquet	Classe nature Nanteuil le Haudouin	5 jours 29 mars au 2 avril 2010	26 enfants
VASSAL Mme Defrance	Classe Angleterre Teickyo School - Slough	3 jours 21 au 23 juin 2010	24 enfants
VASSAL Mme Monsterlet	Classe Angleterre Teickyo School - Slough	3 jours 21 au 23 juin 2010	28 enfants

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du rapporteur.

### 13. AVENANT AU MARCHÉ DE LOCATION FLOTTE AUTOMOBILE

**Rapporteur : Jean-Luc SALMON**

Vu le marché de location de véhicules, conclu avec la société RENAULT, autorisé par délibération du 27 janvier 2005 ;

Vu le tableau récapitulatif fourni par Renault Parc Entreprises, à la demande des services municipaux ;

Considérant que les kilométrages réels d'un grand nombre de véhicules laissent apparaître des écarts importants, en plus comme en moins, justifiant, en accord avec le co-contractant de la Ville, un réaménagement des différents loyers, par optimisation des durées et kilométrages ;

Un avenant, reprenant les éléments chiffrés du tableau, est nécessaire pour procéder à ce réaménagement interne, applicable à compter des loyers du mois de novembre 2009, qui ne modifie par l'économie générale du marché conclu.

Il concerne 38 véhicules (8 VL et 30 utilitaires) sur les 43 que compte le contrat :

- Pour la totalité d'entre eux, le kilométrage total est recalculé en fonction des projections à partir des 4 premières années d'utilisation
- Pour 4 d'entre eux, la durée de location est adaptée afin qu'ils puissent être restitués en fin de marché.
- 5 véhicules ne sont pas concernés par l'avenant : 2 ont un kilométrage conforme aux prévisions, les 3 autres ont été livrés en 2008, leur durée de location ne pouvant être réduite de manière à coïncider avec la fin du marché.

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à conclure avec la société RENAULT, ayant pour effet de réaménager les loyers de 38 véhicules de la flotte, conformément au tableau joint à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions : Mme Christine HOFFMANN, Mme Claire-Marie LA SADE, Mme Florence HARMANT, M. Jean-Yves HELARY, M. Jérôme FURET, M. Pierre-Marie JUMEAUCOURT) les propositions du rapporteur.

### LISTE DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL

#### **28/2009 – CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES : PREVENTION ET CONTROLE DE L'HYGIENE ET DE LA SECURITE ALIMENTAIRE**

Considérant l'exploitation par la Ville d'une cuisine centrale de restauration collective, et les obligations réglementaires qui en découlent au titre de l'agrément sanitaire,

Une convention est signée avec la société BVC (Bureau de Vérification et de Conseil)- Agence Paris Nord – à COURBEVOIE pour l'assistance à la rédaction d'un dossier d'agrément pour la Direction des Services vétérinaires.

Le montant forfaitaire de la prestation est fixé à 2.500 €/HT.

#### **29/2009 – MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES : ETUDE POUR L'ELABORATION D'UN PLAN GLOBAL DE DEPLACEMENT**

Considérant que la Ville de Crépy-en-Valois, s'est lancée dans une démarche d'élaboration d'un Plan Global de Déplacements, soutenue financièrement par la Région, l'ADEME et le SMTCO,

Vu la consultation menée sous forme de marché à procédure adaptée,

Un marché de services est signé avec la Société d'Etudes et de Conseil en Aménagement et Déplacement (SECAD), à AMIENS, pour une étude prévue sur 12 mois à compter de juillet 2009, pour un coût de 39.910,52 €/TTC.

### **30/2009 – FORMATION HABILITATION ELECTRIQUE : RECYCLAGE DES CONNAISSANCES**

Considérant la nécessité de mise à jour des connaissances des agents des services techniques, dans le cadre de leur habilitation électrique,

Une convention est signée avec NORISKO EQUIPEMENTS à REIMS, pour une journée de formation dans les locaux de la mairie de Crépy-en-Valois, le 22 septembre 2009, pour un coût de 660 €/HT la journée, pour 10 participants maximum.

### **31/2009 – ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS : EXTENSION DE GARANTIE**

Vu l'accueil au musée de Crépy-en-Valois de nouvelles œuvres d'une valeur totale de 18.000 € provenant du musée de Beauvais,

Vu l'exposition « Au cœur de l'Afrique » qui s'est tenue au mois de mai à la bibliothèque municipale, les œuvres et fournitures ont été garanties à hauteur de 6.909,90 €,

Deux avenants sont signés avec le cabinet DEHAY, AREAS CMA, dont le siège est au 20 avenue Jean Rostand-BP 30265 – 60002 BEAUVAIS CEDEX.

La durée de l'avenant pour le musée de l'archerie couvre la période du 27 mars 2009 au 31 décembre 2009.

La durée de l'avenant pour la bibliothèque municipale couvre la période du 8 au 24 mai 2009. La cotisation annuelle reste inchangée.

Le montant de l'avenant relatif au musée est de 108 € taxes comprises.

Le montant de l'avenant relatif à la bibliothèque est de 48 € taxes comprises.

### **32/2009 – ACTIVITES DANS LES VOSGES : STAGES ETE 2009**

Considérant que la Ville développe une pratique du sport pour tous notamment en période estivale en organisant un stage de pratique sportive se déroulant dans les Vosges à Epinal.

Un contrat de prestations d'activités est signé avec la SARL MANGIN-LOISIRS, à SANCHEY (88).

Le contrat est signé pour la période du 6 au 11 juillet 2009 pour un montant de 1.632,00 €/TTC.

### **33/2009 – AVENANT AU MARCHE DE FOURNITURE DE MATERIELS INFORMATIQUES**

Considérant le marché public de fournitures de matériels informatiques datant du 1<sup>er</sup> juin 2007 conclu avec la société CALC INFO, pour une durée de trois ans,

Considérant que l'évolution technologique induit que la majeure partie des matériels inscrits dans le bordereau initial n'est plus disponible ou est obsolète, il y a lieu d'actualiser ledit bordereau,

Un avenant est signé avec la société CALC INFO, à Crépy-en-Valois, remplaçant le bordereau de prix initial, toutes les autres clauses du marché restant inchangées.

Cet avenant n'entraîne aucune incidence financière.

### **34/2009 – OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

Considérant la nécessité d'optimiser la gestion financière de la ville,

Considérant la proposition de la caisse d'Epargne de Picardie de mise en place d'une ligne de trésorerie interactive,

Un contrat est signé avec la Caisse d'Epargne de Picardie à AMIENS, aux conditions suivantes :

Montant : 900.000 €

Durée : un an maximum

Taux d'intérêt applicable à un tirage : T4M + 1,25% / Eonia + 1,25% / Taux fixe 2,50 %

Le calcul des intérêts est effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle, civile, à terme échu

Frais de dossier : néant

Commission d'engagement : néant

Commission de gestion : néant

Commission de mouvement : néant

Commission de non utilisation : néant

### **35/2009 – FORMATION ASSISTANCE SUR APPLICATION GIMA**

Considérant qu'il est nécessaire d'apporter aux agents une formation d'assistance et de mise à jour sur le logiciel GIMA (gestion des interventions et des stocks),

Une convention est signée avec ADELIOR France à ISSY LES MOULINEAUX, fournisseur du logiciel, pour une formation de 4 jours pour le personnel des services techniques.

Le coût de la prestation est de 3.731,52 €/TTC.

### **36/2009 – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU BUDGET EAU AU MOYEN D'UN EMPRUNT DE 20.010 € SUR 15 ANS AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE**

Considérant l'inscription au budget 2009 d'un montant de 20.010 € pour des travaux de renouvellement de branchements plomb, pouvant être financés par des prêts à 0 % accordés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie

Il est contracté auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie de NANTERRE un prêt de 20.010 €, à taux zéro, sur une durée de 15 ans, 1<sup>ère</sup> échéance en 2010 (Convention : 1012662 (1) 2009), pour le renouvellement de branchements plomb.

### **37/2009 – LOCATION D'UNE FONTAINE DE NETTOYAGE DES PIÈCES MECANQUES SANS SOLVANT**

Considérant la nécessité de nettoyage des pièces mécaniques pour l'entretien du parc automobile et du matériel espaces verts de la Ville,

Considérant le souhait d'utiliser des produits respectueux de l'environnement,

Un contrat est signé avec la société SAFETY KLEEN France SARL à LA COURNEUVE, pour une location de fontaine de nettoyage des pièces mécaniques sans solvant.

Le contrat prend effet au 16 juin 2009 pour une période de 3 ans.

Le prix forfaitaire de la prestation est de 278,45 €/HT par passage. Il est prévu 6 passages par an soit un total de 1.999,59 €/TTC par an.

### **38/2009- ATELIERS ECRITURE A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

Considérant le souhait de la bibliothèque municipale d'organiser une animation autour de l'écriture, sous forme d'ateliers, dans le cadre de ses activités thématiques, à destination du jeune public,

Une convention est signée avec l'association « Trois points à la ligne » à BONNEUIL-EN-VALOIS, pour des séances d'atelier d'écriture le mercredi matin, les 14 octobre, 18 novembre, 16 décembre, 20 janvier, 24 février, 17 et 21 mars.

Le coût de la prestation est de 50 € par séance d'atelier, auquel s'ajoute la somme de 14,80 € pour les frais de transport.

### **39/2009 - AVENANT AU MARCHÉ DE FOURNITURE DE TELEPHONIE MOBILE ET TERMINAUX MOBILES**

Considérant le marché public de fournitures des services de téléphonie mobile et des terminaux mobiles n°17/2007, datant du mois de juin 2007, conclu avec la société Orange, pour une durée de deux ans, avec possibilité de reconduction d'un an,

Un avenant est signé avec la société Orange, prolongeant la durée du marché sur une période de 12 mois, pour l'ensemble des 34 forfaits ainsi que les mobiles et accessoires.

Toutes les autres clauses du marché restent inchangées.

Le montant annuel du marché est de 8.710,46 €/TTC.

### **40/2009 - ACTIVITE PERISCOLAIRE RADIOPHONIQUE / RVM dans le cadre du Projet Educatif Crépynois**

Considérant que la ville développe depuis l'année 2000 sa politique éducative autour de la mise en œuvre d'activités périscolaires et extrascolaires et qu'elle propose depuis l'année 2007 l'animation d'un atelier « radiophonique ».

La Ville signe une nouvelle convention avec l'association Radio Valois Multien en date du 1<sup>er</sup> septembre 2009, qui remplace la précédente datant du 19 novembre 2007.

La convention est signée pour une année scolaire depuis l'année scolaire 2008/2009. Elle est renouvelable chaque année scolaire par tacite reconduction.

Le coût de chaque séance est fixé à 25€/TTC. Le montant maximum des prestations annuelles est fixé à 1.500,00€, soit 60 séances par année scolaire.

#### **41/2009 - LOCATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL**

Considérant la disponibilité d'un logement communal au 34 rue des Brayes à Crépy-en-Valois,

Une convention est signée avec Monsieur Hervé Rousseau pour la location de ce logement pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009, renouvelable par tacite reconduction, par périodes d'une année.

Le loyer mensuel, fixé chaque année par le Conseil Municipal, est de 602,26 € pour l'année 2009 (délibération du 12 décembre 2008).

Une caution représentant un mois de loyer est demandée à l'entrée dans les lieux.

#### **42/2009 - VENTE DE MATERIEL APPARTENANT A LA VILLE**

Considérant que la Ville est en possession de tuiles de Beauvais, démontées sur un bâtiment communal, dont elle n'a plus l'utilité,

Considérant l'annonce passée dans le Val Magasine pour la vente de ces tuiles,

Considérant l'achat précédent de Mme PICART de 1400 tuiles et 15 faitières,

Considérant la nouvelle proposition de Mme Myriam PICART, pour l'achat de 1.000 tuiles supplémentaires,

Un accord est passé avec Myriam PICART pour la vente de 1000 tuiles de Beauvais pour la somme de 100 €/TTC.

#### **43/2009 – JOURNEE DE FORMATION URBAPRO**

Considérant le besoin d'une formation de mise à jour des utilisateurs du progiciel URBAPRO (gestion de l'urbanisme, du cadastre et du foncier) et la proposition commerciale de la société SERCL pour la réalisation de cette prestation,

Une convention est passée avec la société SERCL à CHAMPLAN (91) pour une journée de formation sur site le 2 octobre 2009.

Le coût total de cette formation y compris frais pour l'intervenant est de 1.196 €/TTC.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Le Maire,

Arnaud FOUBERT